

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE



EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Défavorable pour défaillances majeures

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

15/12/2025

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contre-visite

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGRÉMENT :

S013C326

(9) RAISON SOCIALE:

CTA DES ESTROUBLANS

(3) COORDONNÉES:

20 AVENUE DE LONDRES ZI LES ESTROUBLANS

13127 VITROLLES Tél: 04.42.79.64.33

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

N° D'AGRÉMENT :

013C1635

SIGNATURE .

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays FT-633-RR (F)

Date d'immatriculation 26/10/2020

Date de 1^{ère} mise en circulation 26/10/2020

Marque

PEUGEOT

Désignation commerciale

BOXER

(1) N° dans la série du type (VIN)

VF3YBBNFA12P14590

(5) Catégorie internationale

Genre CTTF

Type/CNIT

Énergie

N10PGTCT079P580

Document(s) présenté(s)

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

42960

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° :

DATE:

N° D'AGRÉMENT DU CENTRE :

(3) DATE DU CONTRÔLE

N° DU PROCÈS-VERBAL

16/10/2025

25104064

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances majeures :

0.1.1.b.2. PLAQUES D'IMMATRICULATION : Inscription manguante ou illisible AV

3.3.1.a.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Dispositif rétroviseur manquant ou fixé de manière non conforme aux exigences G, D

3.3.1.b.2. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif inopérant, fortement endommagé ou mal fixé G

8.2.22.c.2. OPACITÉ : Le relevé du système OBD indique un dysfonctionnement important Code(s) défaut(s) standard(s) relevé(s) concernant le dispositif antipollution : P0215 P0562 P2448 P0003

8.2.22.e.2. OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route AV

Défaillances mineures :

1.1.13.a.1. GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure importante ARD, ARG

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant AVG, AVD

 5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES: Usure anormale ou présence d'un corps étranger AVG, AVD
5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION: Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu AVG, AVD

6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé

Contrôle de cohéren<mark>ce</mark> du kilométrage avec les kilom<mark>étrages relevés l</mark>ors des <mark>co</mark>ntrôles techniques précédents non réalisé

autosecurit

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

AVANT ARRIERE G D Ripage (-8 à +8 m/km) : -0.3 m/km

Dissymétrie suspension (≤ 30%) : 2 %

Forces verticales : 1254 daN 755 daN

Frein de service

Forces de freinage : 467 daN 468 daN 269 daN 278 daN Déséquilibre (<20%):

Forces de freinage (efficacité): 467 da N 468 daN 269 daN 278 daN Taux d'efficacité global (≥50 %) : 73 %

Frein de stationnement Taux d'efficacité (≥18 %) : 22 %

Feux de croisement (-2.5 % à -0.5 %) :-2.3 % -2.3 % Feux de brouillard avant (-3.5 % à -1.0 %) : +2.0 % -4.0 % 2 %